

CONCOURS (« Gagnez un voyage tout inclus pour deux à Cancun, Mexique »)

Règlement officiel

LE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER.

1. Le Commanditaire et l'Administrateur : Le concours est organisé, administré et commandité par Busbud Inc. («Busbud» ou le «Commanditaire»), 5425 rue Casgrain, Suite 900, Montréal QC, H2T 1X6.

2. Période du concours : Le concours débute le 25 septembre 2018 à 00 h 01 HNE et prend fin le 25 Octobre 2018 à 23 h 59 HNE (la « Période du concours »).

3. Admissibilité : Le concours est ouvert aux résidents nord-américains âgés de 18 ans. Les employés, dirigeants, directeurs, représentants, agents de Busbud, leurs filiales et leurs compagnies affiliées, distributeurs autorisés de produits ou services, leurs agences de publicité et de promotion respectives et les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés, ne sont pas admissibles.

4. Comment participer

Pour courir la chance de gagner, vous devez :

4.1. Participez en ligne au concours pendant la période de promotion en visitant le formulaire d'inscription, disponible sur le site web suivant: <https://www.busbud.com/promo-cancun-giveaway/>.

4.2 Pour être déclaré gagnant du concours, chaque participant dont le bulletin de participation a été sélectionné dans le cadre du tirage au sort, en vertu du présent règlement, doit avoir correctement soumis son formulaire (ci-après dénommés les "gagnants", sous réserve des autres exigences du présent règlement).

4.3. Un participant au concours ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse e-mail, valide, pour participer au concours. Un (1) participant par formulaire d'inscription. Une seule et même adresse e-mail ne peut être utilisée par plus d'un participant..

4.4. Aucun achat requis.

4.5 Les entrées automatisées ou robotisées soumises par des individus ou des organisations seront disqualifiées. L'entrée sur Internet doit être faite par le participant. Toute tentative du participant d'obtenir plus que le nombre d'inscriptions indiqué en utilisant plusieurs adresses électroniques, identités, enregistrements, identifiants ou toute autre méthode, y compris, mais sans s'y limiter, la notification d'abonnement à un concours commercial et / ou la saisie de services, annulera les inscriptions du participant et pourra le disqualifier. L'éligibilité finale à l'attribution de tout prix est soumise à une vérification d'éligibilité telle que définie ci-dessous. Toutes les inscriptions doivent être envoyées à la fin de la période de promotion pour pouvoir participer. L'horloge de la base de données du sponsor sera le chronomètreur officiel de ce concours.

5. Limite de participation: Les participants doivent respecter les limites suivantes: sinon, le commanditaire se réserve le droit de disqualifier une ou plusieurs de ses participations: a) limite d'une connexion par personne, par adresse municipale, par adresse électronique et par numéro de téléphone; a plus d'un.

6. Condition de validité de la soumission : Le formulaire de participation sera soumis à l'approbation de Busbud. Busbud se réserve le droit de refuser certains formulaires de participation, si Busbud croit que celui-ci est inapproprié, qu'il contrevient à ces conditions générales ou qu'il peut, d'autre part, faire l'objet de plaintes ou soulever des questionnements de la part des utilisateurs de la page Web

CONCOURS (« Gagnez un voyage tout inclus pour deux à Cancun, Mexique »)

Règlement officiel

concours et ce, à tout moment, sans avoir à en aviser le participant. Le processus d'approbation pourrait prendre plusieurs jours.

7. Prix:

Grand prix: Un (1) gagnant recevra un voyage de 4 jours tout compris à Cancun, au Mexique, pour deux personnes, comprenant:

- Transport aérien aller-retour pour 2 personnes, entre votre aéroport préféré en Amérique du Nord et Cancun (CUN). Cela ne doit pas nécessairement être un voyage direct et peut impliquer plusieurs changements si nécessaire.
- Un (1) forfait de quatre (4) étoiles pour 2 personnes pour 4 nuits au Westin Resort & Spa Cancun.
- 500 \$ CAD transmis par chèque ou carte de crédit prépayée.

La valeur totale du grand prix est de 2,100 \$ CAD.

Les conditions suivantes s'appliquent au prix:

a) Tous les frais et dépenses autres que ceux mentionnés ci-dessus sont à la charge du gagnant. Sans limiter ce qui précède, en cas de dépassement du colis, le Gagnant devra payer lui-même les frais supplémentaires.

b) Le gagnant aura un (1) an pour réclamer son prix, à partir du 25 Octobre 2018 et jusqu'au 18 Décembre 2018. Après cette date, le prix sera invalide.

c) Le gagnant devra partager avec Busbud, sa date de départ et les informations de réservation, deux semaines à l'avance, pour laisser le temps à la société de réserver son hébergement et son transport.

Prix secondaire: Un (1) gagnant recevra 500 \$ CAD à dépenser sur Busbud.com

La valeur totale du prix secondaire est de 500 \$ CAD.

Les conditions suivantes s'appliquent au prix:

a) Les gagnants réservent leur voyage sur Busbud.com, prennent leur voyage et envoient le reçu à Busbud une fois le voyage terminé. La compagnie remboursera ensuite intégralement les billets, jusqu'à 500 \$ CAD.

b) Le gagnant aura un (1) an pour réclamer son prix, à partir du 25 octobre 2018. Ainsi, le gagnant aura jusqu'au 25 octobre 2019 pour utiliser le crédit Busbud. Après cette date, le prix sera invalide.

Troisième prix: Un (1) gagnant recevra un bagage Herschel Trade Carry-On en noir avec une étiquette de voyage Busbud personnalisée.

a) Le gagnant aura 30 jours pour contacter Busbud afin de configurer les informations de livraison, après quoi l'entrée sera annulée.

Valeur totale approximative au détail de tous les prix attribués durant le concours: 2,800 \$ CAN

Tout prix doit être accepté tel que décrit dans le présent règlement et ne peut être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix, ni échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent. Dans le cas où, pour des raisons non liées aux gagnants, le commanditaire ne peut pas attribuer un prix (ou une partie du prix) tel que décrit dans le présent règlement, il se réserve le droit d'attribuer un prix (ou une partie d'un prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, à la valeur de rachat du prix (ou une partie du prix) tel que mentionné dans le règlement d'inscription.

CONCOURS (« Gagnez un voyage tout inclus pour deux à Cancun, Mexique »)

Règlement officiel

Si la totalité ou une partie du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée; et

Le prix est non transférable, non remboursable, non échangeable et non échangeable contre de l'argent.

8. Acceptation du règlement officiel : En prenant part à ce concours, le participant certifie qu'il accepte de se soumettre entièrement et sans condition à ce règlement officiel et aux décisions du Commanditaire ou de l'administrateur, lesquelles sont finales et doivent être respectées relativement à tout aspect lié au concours. Dans la province de Québec, ce droit est soumis à l'autorité de la Régie des alcools, des courses et des jeux (La « Régie »). L'attribution d'un prix dépend de la satisfaction de toutes les exigences énoncées aux présentes.

9. Déclaration des gagnants : Le 26 Octobre 2018, à 10 H 00 AM, aura lieu le tirage au sort au bureau de Busbud (même adresse) du grand prix et des prix secondaires parmi tous les bulletins de participation reçus pendant la Période du concours. Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook de Busbud et contactés par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le tirage.

10. Conditions requises pour le gagnant potentiel : Le gagnant potentiel du prix doit respecter le règlement officiel en tout temps et ne peut gagner qu'une fois remplies toutes les conditions requises. Dans cinq (5) jours suivant l'envoi de l'avis, le(s) gagnant(s) potentiel devront répondre à une question d'habileté mathématique et compléter et renvoyer au Commanditaire un formulaire de déclaration et de renonciation standard relativement à toute réclamation et recours envers les organisateurs et intervenants du présent concours afin que le gagnant potentiel puisse réclamer son prix et remplir toutes les autres conditions telles qu'établies par l'administrateur. Si le gagnant potentiel n'a pas l'âge de la majorité, les parents, le tuteur légal ou tout autre représentant légal autorisé devront également signer un formulaire de consentement et de décharge de responsabilité. Advenant un défaut par le gagnant potentiel de se conformer dans le délai prescrit, le gagnant potentiel sera réputé avoir renoncé à son prix. Dans l'éventualité où le gagnant potentiel est disqualifié, quelle qu'en soit la raison, l'administrateur sélectionnera un autre gagnant lors d'un tirage au hasard parmi tous les bulletins admissibles restants et le processus d'attribution du prix recommencera, tel que décrit ci-dessus. Busbud, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours. Le gagnant ne recevra son prix qu'une fois toutes ces conditions remplies.

11. Publicité : Un participant qui prend part au concours consent à ce que son prénom, nom, lieu de résidence, photographie, voix, image et/ou toute déclaration éventuelle relativement au faite en tout temps en rapport avec ce concours à des fins publicitaires, de quelque manière que ce soit et dans tout média, sans rémunération ni compensation.

12. Confidentialité : Les informations recueillies auprès des participants, à l'exception de celles mentionnées à l'article 11, sont soumises à la politique de confidentialité de Busbud dans la forme retrouvée à l'adresse suivante (<https://www.busbud.com/en/about/privacy>).

13. Conditions générales : Dans le cas où il serait porté atteinte au fonctionnement, la sécurité ou l'administration du concours, de quelque façon que ce soit, quelle qu'en soit la raison, y compris, mais sans limitation, en raison d'un problème de fraude, de virus ou tout autre problème technique, le Commanditaire peut, à sa seule discrétion, soit : (a) suspendre le concours pour considérer le problème et reprendre le concours de la façon la plus conforme à l'esprit de ce règlement officiel; ou (b) attribuer le prix lors d'un tirage au hasard parmi tous les bulletins de participation admissibles qui auront été reçus avant la survenance du problème. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de

CONCOURS (« Gagnez un voyage tout inclus pour deux à Cancun, Mexique »)

Règlement officiel

disqualifier toute personne tentant de trafiquer le processus de participation ou l'exécution de ce concours, d'agir en violation du règlement officiel ou de toute autre promotion ou d'une manière inconvenante ou dérangeante. Le défaut de la part du Commanditaire d'appliquer l'une ou l'autre clause de ce règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

14. Adresse courriel et identité du participant : Advenant un différend quant à une inscription effectuée en ligne, l'utilisateur autorisé de l'adresse courriel sera considéré comme le participant. « L'utilisateur autorisé de l'adresse courriel » est la personne physique à qui est autorisée à administrer l'adresse courriel mentionnée au moment de l'inscription au concours. Un gagnant potentiel peut avoir à fournir la preuve qu'il est bien l'utilisateur autorisé de l'adresse courriel.

15. Renonciation et limitations de la responsabilité : Sauf là où la loi l'interdit, les personnes en prenant ou tentant de prendre part au concours consentent à exonérer et à dégager Busbud, leurs filiales et leurs compagnies affiliées distributeurs autorisés de produits ou services, leurs agences de publicité et de promotion respectives, de même que leurs représentant, employés et mandataires respectifs (les « Parties exonérées ») de toute responsabilité, réclamation ou cause d'action survenant à la suite d'une participation ou tentative de participation au concours ou de la réception ou de la jouissance du prix, y compris, mais sans limitation découlant : (a) d'intervention humaine non autorisée dans le déroulement du concours; (b) de problèmes techniques attribuables aux ordinateurs, serveurs, fournisseurs d'accès, ou lignes téléphoniques ou réseaux; (c) d'erreurs d'impression; (d) d'erreurs pouvant survenir dans l'administration du concours ou le traitement des bulletins de participation; (e) de courriels en retard, perdus ou impossibles à livrer; ou (f) de blessures ou dommages aux personnes ou aux biens qui pourraient être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du concurrent au concours ou par la réception de tout prix. Le participant consent de plus à ce que, dans le cas de toute cause d'action, la responsabilité des parties exonérées se limite aux frais d'inscription et de participation au concours et qu'en aucun cas les parties exonérées ne seront responsables des frais juridiques. Le participant renonce à tout droit de réclamer de quelconques dommages et intérêts, y compris, mais sans limitation, des dommages-intérêts punitifs, accessoires, directs ou indirects. Si, pour quelque raison, il est confirmé qu'un bulletin de participation a été effacé par erreur, perdu, ou encore détruit ou altéré, la seule possibilité offerte au participant est de faire une nouvelle demande de participation au concours; il est compris que s'il s'avère impossible d'attribuer un autre bulletin de participation en raison de l'annulation du concours, pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire, à sa seule discrétion, peut choisir d'effectuer un tirage au hasard parmi tous les bulletins de participation admissibles qui auront été reçus au moment de l'annulation pour tous les prix offerts selon les conditions énoncées aux présentes. Nonobstant ce qui précède, seul le nombre de prix spécifié sera attribué.

16. Participation non conforme. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. : utilisation de bulletins obtenus de source non autorisée, participations excédant la limite permise, etc.). Les organisateurs du concours se réservent le droit d'éliminer, à leur gré, tous les bulletins de participation expédiés en envoi multiple (« spamming ») et ceux dont la provenance est douteuse. Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

17. Erreurs techniques. Busbud et ses agents ne sont pas responsables des erreurs techniques, mécaniques, informatiques, téléphoniques, de télécommunication, de distribution ou de production et peuvent annuler ou retirer le concours advenant de telles erreurs, sans obligation et sans préavis, à sa seule discrétion, et ce, sous réserve d'une autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, Busbud n'est pas responsable des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne du serveur, du matériel ou du logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant.

CONCOURS (« Gagnez un voyage tout inclus pour deux à Cancun, Mexique »)

Règlement officiel

18. Régie des Alcools, des Courses et des Jeux : Au Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux afin qu'il soit tranché. Un litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie seulement dans le but d'aider les parties à parvenir à un accord.

19. Légitimité des décisions rendues par les organisateurs : Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve, de toute décision de la Régie en relation avec toute question relevant de sa compétence.

20. Renonciation aux droits et responsabilités des médias sociaux: Bien que ce concours puisse promouvoir des objets de médias sociaux sur le site, les plates-formes ne sont en aucun cas associées à ce concours. Les informations recueillies dans les formes de participation à ce concours ne leur seront pas communiquées. Ils n'ont aucun statut de sponsor ou administrateur dans le cadre de ce concours.

21. Erreurs de traduction. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version Anglaise prévaudra.